

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16003970

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le
29 DEC 2015
Le Greffier

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 479.449.917

Dénomination

(en entier) : **PHYTESIA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4557 Tinlot (Scry), rue Campagne de Bêche, 1.

Objet de l'acte : AUGMENTATIONS DE CAPITAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire associé de la SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège social à Herstal, en date du 23 décembre 2015, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « PHYTESIA », ayant son siège social à 4557 TINLOT (Scry), rue Campagne de Bêche, 1.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CAPITAL

L'assemblée décide de modifier la représentation du capital par la transformation des sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (7.785) actions sans désignation de valeur nominale en un million cinq cent cinquante-sept mille (1.557.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire est ainsi multiplié par deux cents et il est remis deux cents (200) actions nouvelles contre une (1) action ancienne.

En conséquence, l'assemblée décide de transformer les huit cent septante (870) parts bénéficiaires en cent septante-quatre mille (174.000) parts bénéficiaires.

Il est remis à chaque titulaire de parts bénéficiaire deux cents (200) parts bénéficiaires nouvelles contre une (1) part bénéficiaire ancienne.

Il est précisé que les droits attachés à chaque action et à chaque part bénéficiaire ne sont pas modifiés suite à ces décisions.

II- AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**1- Décision**

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-cinq mille euros (155.000 €) pour le porter d'un million quarante-cinq mille deux cent cinquante euros (1.045.250 €) à un million deux cent mille deux cent cinquante euros (1.200.250 €) par la création de cent cinquante-cinq mille (155.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, dont quinze mille (15.000) actions de catégorie A, sept mille quatre-vingt-huit (7.088) actions de catégorie B et cent trente-deux mille neuf cent douze (132.912) actions de catégorie C, à souscrire en numéraire au prix d'un euro (1 €) par action, et à libérer immédiatement à concurrence de la totalité par Monsieur DOMMES Jacques, Monsieur LAMBE Pascal, la société anonyme « SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE WALLONIE », en abrégé « S.I.A.W. », TVA numéro 0471.517.988. RPM Liège, la société privée à responsabilité limitée « ALETHEA », TVA numéro 860.747.415. RPM Huy, la société anonyme « DOMAINE D'ARGENTEUIL », TVA numéro 870.106.232. RPM Nivelles, la société anonyme « MYMICROINVEST FINANCE SA », ayant son siège social à 1301 Bierges, rue de Wavre, 27, TVA numéro 538.839.354. RPM Nivelles, Madame GUMUSBOGA Aysel et Monsieur GILLARD Renaud.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices prorata temporis à compter de leur souscription.

2- Renonciation au droit de préférence.

On omet

3- Souscription-Libération.

On omet

Volet B - Suite

4- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital de cent cinquante-cinq mille euros (155.000 €) est effectivement réalisée;
- le capital social est actuellement d'un million deux cent mille deux cent cinquante euros (1.200.250 €) représenté par un million sept cent douze mille (1.712.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1 / 1.712.000ème de l'avoir social, réparties en trois cent cinquante et un mille (351.000) actions de catégorie A, huit cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-huit (860.488) actions de catégorie B et cinq cent mille cinq cent douze (500.512) actions de catégorie C.

III- MODIFICATIONS AUX STATUTS

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide :

- de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement du paragraphe premier par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à un million deux cent mille deux cent cinquante euros (1.200.250 €) représenté par un million sept cent douze mille (1.712.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1 / 1.712.000ème de l'avoir social.

Les un million sept cent douze mille (1.712.000) actions sont réparties en trois cent cinquante et un mille (351.000) actions de catégorie A, huit cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-huit (860.488) actions de catégorie B et cinq cent mille cinq cent douze (500.512) actions de catégorie. Les actions des différentes catégories jouissent des mêmes droits, sauf ce qui est prévu aux présents statuts. »

- de modifier l'article 5 des statuts par la suppression des paragraphes 5, 6 et 7.

- de modifier l'article 6 des statuts par le remplacement au paragraphe 2 des termes « huit cent septante (870) parts bénéficiaires » par les termes « cent septante-quatre mille (174.000) parts bénéficiaires. »

MODIFICATION DE LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

En outre, l'assemblée prend acte de la désignation de Madame TYREKIDIS Joanna, numéro national 83122718457, domiciliée à 4130 Esneux, avenue de Nandrin, 35, en remplacement de Madame LEBLANC Françoise, domiciliée à Liège, rue des Bruyères, 95, numéro national 60040809085, en qualité de représentant permanent la société civile à forme d'une société coopérative à responsabilité limitée « INVESTPARTNER », ayant son siège social à 4000 Liège, "Hôtel de Copis", rue du Lambert Lombard, 3, numéro d'entreprise 808.219.836. RPM Liège, administrateur de catégorie B.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

JM GAUTHY, notaire associé
de la SPRL GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés
Rue Hoyoux, 87
4040 HERSTAL

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comportant l'attestation bancaire et onze procurations.
- la coordination des statuts.